

Politique d'intégrité dans le sport

Vision : promouvoir l'intégrité dans le sport à tous les niveaux

La politique d'intégrité a pour objet la promotion de l'intégrité dans le sport à tous les niveaux. Elle vise à faire pratiquer et vivre le sport dans le respect de ses valeurs fondamentales, à garantir un environnement sain, éthique, juste, inclusif et sécurisé pour tous ses acteurs, à prévenir toute sorte de dérive en les protégeant et en assurant une transparence à tous les niveaux.

La politique d'intégrité dans le sport s'inscrit dans le respect impératif de l'ensemble des normes juridiques applicables, qu'elles relèvent du droit national, du droit de l'Union européenne, du droit international, ainsi que des conventions et traités internationaux, notamment ceux relatifs à la protection des droits de l'homme.

L'intégrité en tant que concept global repose sur une chaîne de cohérence entre les valeurs morales, les principes éthiques, les règles professionnelles et les dispositifs de protection et de régulation.

Ce cadre structuré est indispensable pour garantir un sport respectueux des personnes, équitable dans ses règles et crédible.

Les outils concrets pour traduire la politique d'intégrité dans les quatre domaines traités au sein de l'Agence Luxembourgeoise pour l'Intégrité dans le Sport (ALIS) peuvent se résumer comme suit :

1° Éthique

- A. Charte nationale d'éthique
- B. Codes de déontologie spécifiques par entité ou acteurs
- C. Commission nationale d'éthique

2° Safeguarding

- A. Charte nationale de safeguarding
- B. Codes de conduite spécifiques par entité ou acteurs
- C. Procédure(s) de réception et de traitement des signalements
- D. Instance(s) et procédure(s) de sanctions

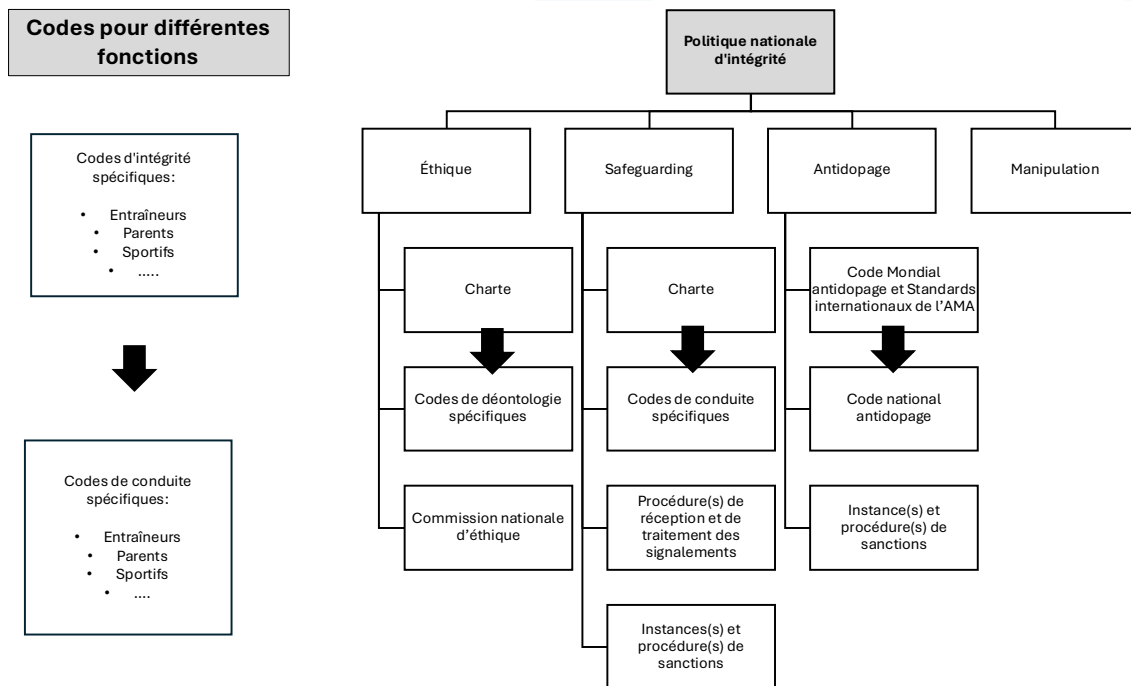
3° Lutte contre le dopage

- A. Code mondial antidopage et Standards internationaux de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA)
- B. Code national antidopage
- C. Instance(s) et procédure(s) de sanctions

4° Lutte contre la manipulation des compétitions

- A. Lignes directrices pour la lutte contre la manipulation des compétitions sportives (p.m : reste à définir)

Schéma



L'ALIS est l'organe représentatif sur le plan national pour promouvoir, ensemble avec l'État et le mouvement sportif, l'intégrité dans le sport.

Toute structure promouvant l'activité physique et sportive et tout intervenant dans ce domaine sont invités à adhérer à la politique d'intégrité par la mise en place et/ou l'adoption de différentes chartes/ codes selon le schéma ci-avant.

N.B : terminologie

Charte : énonciation de principes généraux applicables pour toutes catégories d'intervenants

Code : énonciation de principes applicables pour une catégorie spécifique d'intervenants
p.ex athlètes, entraîneurs,...

La charte ou le code peuvent se limiter à un domaine spécifique (par exemple à l'éthique) ou reprendre pour une catégorie d'intervenants des éléments de différents domaines.